Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260702-D2026_0052-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame GUÉRIN Catherine, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 17
Votants : 21

Étaient présents : Mmes-M. GUÉRIN Catherine, ROUAULT Hervé, LOMAKINE Brigitte, LEBORGNE Yann, FOUERE Gaëlle, MOUCHOUX Denis, BOUDOU Maryse, GABILLARD Marie-Odile, COUASNON Stéphane, ODIC Sabrina, BOUJU Nicolas, BOULANGER Nadège, DENOUAL Erwan, FAISANT Catherine, PLAINFOSSÉ Isabelle, VETIER Loan, ROY Baptiste

Etaient absents excusés : BARBAULT Hervé (donne pouvoir à PLAINFOSSÉ Isabelle), BEARNEZ Mélanie (donne pouvoir à FAISANT Catherine), CONFLANT Linda (donne pouvoir à LEBORGNE Yann), LOUAZEL Eric (donne pouvoir Brigitte LOMAKINE), SOHIER Benoît
Était absent : DRAGON Vanessa

Secrétaire de séance : Madame Nadège BOULANGER est élue secrétaire de séance

---

D2026_052- Contractualisation d'un emprunt- Achat du cabinet médical

Rapporteur : Yann LEBORGNE

La convention opérationnelle d'actions foncières conclue avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF) prévoyait l'acquisition du cabinet médical par cet organisme. Ce bien a été acheté pour un montant de 225 000 €. (Hors frais annexes)

Cette acquisition foncière ne correspond pas au choix retenu par la nouvelle équipe municipale élue en mars 2026. En conséquence, une enveloppe de 260 000€ a été inscrite au budget 2026 afin de permettre à la commune de devenir propriétaire du cabinet médical. Ce montant couvre à la fois le prix de vente et les frais annexes. Contrairement au projet initial, ce cabinet sera exclusivement dédié aux professions médicales et paramédicales, sans intégrer de logements.

Une concertation avec les professionnels concernés sera engagée prochainement sur ce sujet.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260702-D2026_0052-DE

La présente délibération a pour objet la souscription d'un emprunt destiné à financer l'achat du cabinet médical.

Vu le budget principal 2026,

Une consultation a été menée auprès de plusieurs établissements bancaires, trois ont répondu. La banque des territoires, caisse des dépôts et des consignations finance, fait des offres dédiées aux collectivités et notamment via le prêt cohésion sociale

Offre	Taux d'intérêt du prêt	Périodicité	Frais annexes	Durée	Montant des intérêts	Coût total
Caisse des dépôts et des consignations-Banque des Territoires, prêt « Cohésion Sociale »	Taux variable : Livret A + marge fixe de 0,6% Taux 2,10% TEG 2,09%	Trimestrielle	Commission instruction 0,06 %	25 ans	68 396,21 €	328 396,21 €
Crédit Mutuel de Bretagne, prêt Cold Cite gestion fixe, proposition n°1	Taux fixe : 4,26 %	Trimestrielle	Frais de dossier : 260 €	20 ans	127 602,40 €	387 602, 40 €
Crédit Mutuel de Bretagne, prêt Cold Cite gestion fixe, proposition n°2	Taux fixe : 4,26 %	Trimestrielle	Frais de dossier : 260 €	20 ans	112 144,57 €	372 144,57 €
Crédit Mutuel de Bretagne, prêt CITD- Cite gestion index, proposition n°3	Taux révisable : 3,4040, Index EURIBOR marge de 1,2%	Trimestrielle	Frais de dossier : 260 €	20 ans	90 934,84 €	350 934,84 €
Caisse d'Epargne	4,08%	Trimestrielle	Frais de dossier : 300 €	15 ans	89 208,40 €	349 208,40 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260702-D2026_0052-DE

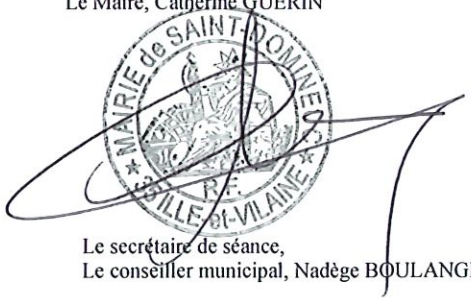
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE par 17 VOIX POUR, (dont deux pouvoirs) et 4 CONTRE (dont deux pouvoirs) :

- **D'APPROUVER ET DE VALIDER** la proposition d'emprunt de 260 000 euros faite par la Caisse des Dépôts et des Consignations :

Montant du prêt	260 000 €
Objet	Achat du cabinet médical
Durée	25 ans
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.6 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A
Amortissement	Amortissement prioritaire
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt	Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler	1A
Commission d'instruction	0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à contracter cet emprunt et à signer le contrat afférent ainsi que toutes pièces annexes nécessaires à sa formalisation et à sa concrétisation.

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Catherine GUÉRIN



Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Nadège BOULANGER

